



LA PRÉPARATION, LA PROGRAMMATION ET L'EXÉCUTION BUDGÉTAIRES AXÉES SUR LES RÉSULTATS (CDMT/DPPD, budget-programme, PAP)

3 semaines

 Du 22 juin
au 10 juillet 2020

 LA ROCHELLE
> France

5 800 €

La prestation pédagogique
par personne, hors transport et hébergement.

OBJECTIFS

- > Consolider ses connaissances des concepts et des principes de bonne gestion des finances publiques.
- > Renforcer les pratiques de préparation, planification, programmation et exécution budgétaires (chaîne PPBS).
- > Maîtriser les principes d'élaboration de la programmation budgétaire (cadres des dépenses à moyen terme/DPBEP/DPPD)
- > Acquérir la démarche et maîtriser les outils d'élaboration des budgets-programmes/PAP/RAP.

PRESTATIONS PÉDAGOGIQUES

- > Package pédagogique  Spécial 40 ans
- > Repas du midi et pauses-café offerts les jours de formation.

PUBLIC CONCERNÉ

- > Cadres des ministères de l'Économie, des Finances et du Budget.
- > Responsables des directions des études et planification de ministères sectoriels.
- > Cadres de l'administration exerçant des responsabilités dans les services financiers centraux et décentralisés.
- > Membres des Assemblées et Commissions parlementaires.
- > Conseillers en finances publiques.

BON À SAVOIR

- > Nous recommandons aux participants de **se munir de documents internes à leur organisation et en rapport avec le sujet (loi organique relative aux finances publiques, budget-programme, documents de programmation, etc.)**.

PROGRAMME PÉDAGOGIQUE

Module 1

La préparation et la programmation budgétaire

- Les budgets et les lois de finances : le rôle et le contenu des lois de finances; les différentes catégories de lois de finances et de budgets, la nomenclature budgétaire.
- Le processus de préparation du budget: les acteurs concernés, le calendrier et les méthodes de préparation.
- La programmation budgétaire : préparation du CDMT global/DPBEP (Document de Programmation Budgétaire et Economique Pluriannuelle) et CDMT sectoriel/DPPD (Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses).
- Organisation de la revue des programmes et actions et la mise en place de la cartographie des programmes.
- L'organisation et le pilotage des débats d'orientation budgétaire.

Module 2

La budgétisation par programmes

- Les nouvelles modalités de budgétisation par catégorie de dépenses.
- La formulation et la priorisation des programmes et des actions (périmètre, objectifs, indicateurs, stratégie programme, etc.).
- Les budgets-programmes et l'élaboration des projets annuels de performance (PAP).
- La budgétisation par activité des programmes et actions.
- Les principes et règles de budgétisation en autorisation d'engagement (AE) et crédit de paiement (CP).
- La budgétisation des projets d'investissements dans les programmes (Tranche fonctionnelle de l'investissement, budgétisation des projets PPP, etc.).
- La prise en compte des structures déconcentrées dans le processus du budget programme.
- La répartition des responsabilités et la gestion au sein du programme.

Module 3

L'exécution et le suivi budgétaire axés sur les résultats

- Les principes et préalables à l'exécution budgétaire axée sur les résultats.
- Les procédures budgétaires et la gestion par programme.
- L'autonomisation des acteurs de la chaîne de gestion budgétaire : Délégation et déconcentration de l'ordonnancement.
- L'exercice de la fongibilité budgétaire et les mouvements de crédits.
- L'exécution financière des programmes : les règles de gestion et de consommation des crédits en AE et CP.
- L'exécution technique des programmes : la mise en œuvre et le suivi des programmes (contrat de performance, tableau de bord, etc.).
- Les principales innovations de la comptabilité publique dans le cadre du budget programme.
- Les modalités du contrôle budgétaire et du contrôle de gestion dans l'exécution des programmes.
- Les outils de contrôle (les rapports annuels de performance), d'évaluation et d'audit des programmes.

 OPTION MODULAIRE